




Liste des communes (16)

Blois
 Chailles
 Chambon-sur-Cisse
 Chouzy-sur-Cisse
 Fossé
 Huisseau-sur-Cosson
 La Chaussée-Saint-Victor
 Marolles
 Molineuf
 Mont-près-Chambord
 Saint-Claude-de-Diray
 Saint-Denis-sur-Loire
 Saint-Gervais-la-Forêt
 Saint-Sulpice
 Villebarou
 Vineuil

Surface dans le Périmètre d'étude: 113 km²
 Proportion dans le Périmètre d'étude: 5,5 %

Légende

-  Périmètre d'étude
-  Communes
-  Unité Paysagère

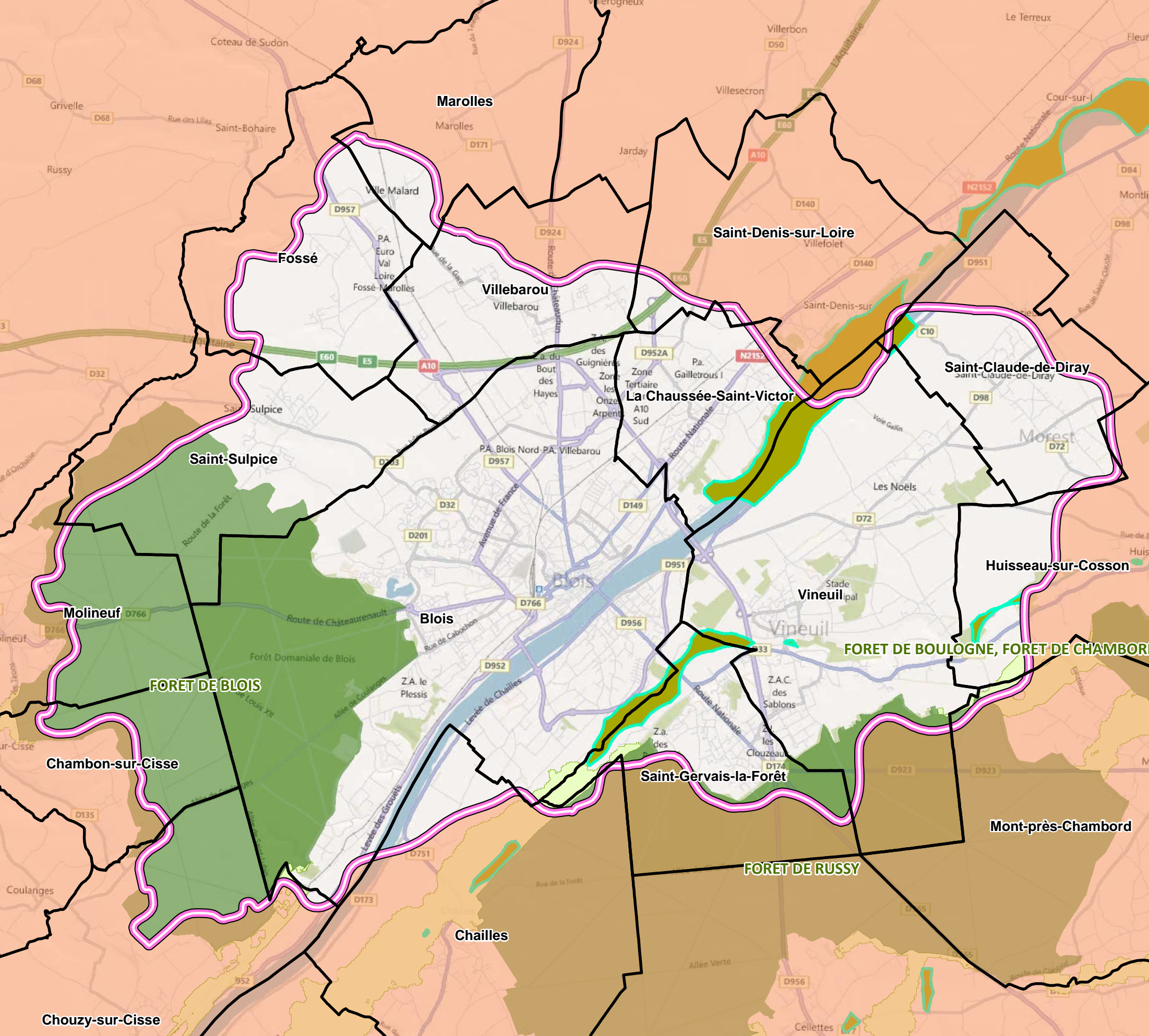
Description

A Blois, la Loire poursuit son cours régulier entamé plus à l'amont, dessinant une vallée large de 1,5 à 2,5 kilomètres et maintenue entre deux coteaux raides hauts de 40 mètres environ. Deux vallées viennent cependant enrichir et complexifier le relief : le Cosson en rive gauche, qui vient de Sologne et longe la Loire jusqu'à Candé-sur-Beuvron, et l'Arrou en rive droite, qui naît dans la forêt domaniale de Blois et creuse un vallon aujourd'hui pris dans le cœur historique de la ville. La Loire, qui longe le coteau nord, borde en rive droite le rebord de la vallée en grande partie urbanisé par Blois et la Chaussée-Saint-Victor. Sur la rive opposée, le coteau est occupé par la vaste forêt de Russy et les villes de Vineuil et de Saint-Gervais-la-Forêt. Dans la plaine, une levée préserve partiellement le faubourg de Vienne des crues de la Loire, dégageant ainsi un vaste espace agricole aujourd'hui en recul face à l'urbanisation diffuse.

Source: Atlas des Paysages - CAUE 41



Noyaux de biodiversité	Reconnu	Code fiche
Bois	Forêt de Blois (ZNIEFF II)	NB1
	Forêt de Russy (ZNIEFF II)	NB8
Corridors ou zones d'échanges	Reconnu	Code fiche
Bois Externe	Marchenoir_Bois de la Ferté, de Ligny	CB6
Pelouses externes	Molinas_Bois Brûlé	CPC3




Légende

- Communes
- Unité Paysagère
- Périmètre d'étude

RESEAU ECOLOGIQUE

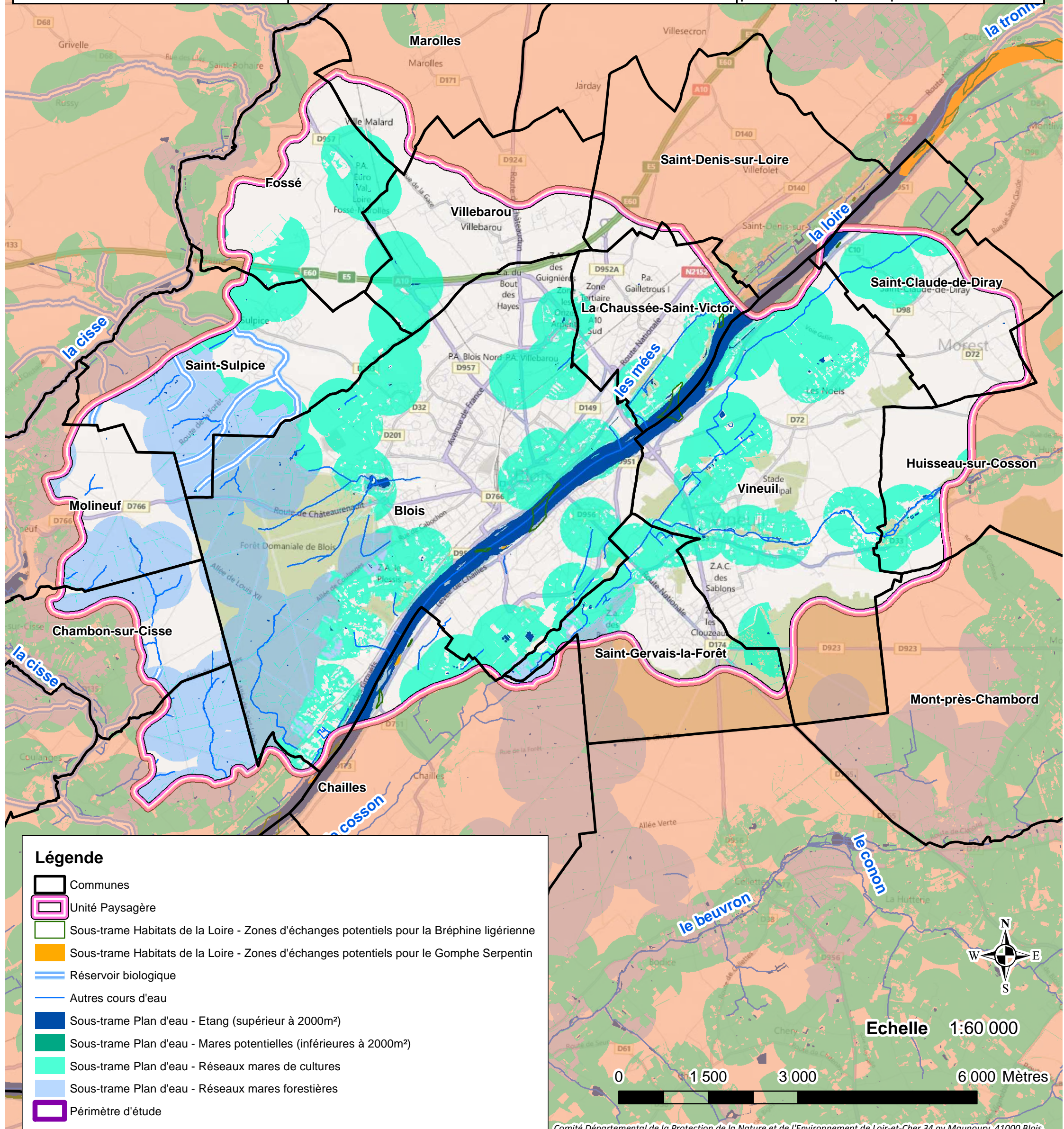
- Sous-trame Bois - Noyau de biodiversité
- Sous-trame Bois - Corridor écologique
- Sous-trame Prairies mésophiles - Zones d'échanges potentielles



Echelle 1:60 000

0 1 500 3 000 6 000 Mètres

Noyaux de biodiversité		Potentiel
Cours d'eau	Reconnu	
Boisements des cours d'eau	Futur potentiel Classement en Liste 2: la Cisse	
Plan d'eau	Le Ruisseau des Mées	
	74 Etangs (Plan d'eau supérieur à 2000m ²)	
	181 Mares (Plan d'eau inférieur à 2000m ²)	
Corridors ou zones d'échanges		Potentiel
Mares	Reconnu	
		17 réseaux mares cultures
		9 réseaux mares forestières
Habitats de la Loire		8 zones d'échanges potentiels pour la Bréphine ligérienne
		4 zones d'échanges potentiels pour le Gomphe serpent






Légende

- Communes
- Unité Paysagère
- Sous-trame Habitats de la Loire - Zones d'échanges potentiels pour la Bréphine ligérienne
- Sous-trame Habitats de la Loire - Zones d'échanges potentiels pour le Gomphe Serpentin
- Réservoir biologique
- Autres cours d'eau
- Sous-trame Plan d'eau - Etang (supérieur à 2000m²)
- Sous-trame Plan d'eau - Mares potentielles (inférieures à 2000m²)
- Sous-trame Plan d'eau - Réseaux mares de cultures
- Sous-trame Plan d'eau - Réseaux mares forestières
- Périmètre d'étude



Volet	Objectifs	Localisation des zones de conflits avérés et potentiels
A2: Protection des Corridors écologiques	d) Conserver la fonctionnalité des corridors à travers la mise en valeur des zones à enjeux agricoles	CB4*
B2: Amélioration de la qualité des Corridors écologiques	c) Valorisation des zones à enjeux agricoles pour favoriser le déplacement des espèces	CB4*

* Se référer à la fiche Corridor ou Noyau correspondante pour plus d'informations


Légende

-  Unité Paysagère
-  Limite du périmètre d'étude
-  Communes


RESEAU ECOLOGIQUE

-  Sous-trame Bois - Corridor biologique
-  Noyau de biodiversité


ZONE DE CONTACT AVEC LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

-  Autoroute A10

ZONE DE RESTAURATION ET CONSERVATION DU RESEAU ECOLOGIQUE

-  Enjeux agricoles servant de zones relais aux corridors forestiers

CONNAISSANCES

-  Zones de prairies à inventorier

